

## Jeu Concours « Ca fait du bien les loisirs en duo ! »

1. COFIDIS SA à directoire et conseil de surveillance, au capital de 50.000.000 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59869), Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 327 307 106, organise sur la page « Ca Fait Du Bien » du réseau social Facebook, en France Métropolitaine du 26/02/13 au 04/03/2013 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé jeu concours « Ca fait du bien les loisirs en duo » dont le lot sera attribué par tirage au sort.

2. La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat et est réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans et résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Pour participer au Jeu, la personne doit du 26/02/13 au 04/03/2013 inclus :

- Se connecter sur son profil personnel Facebook ;
- Se rendre sur l'onglet Jeu Concours dédié de la page du site internet Facebook  
<http://www.facebook.com/cafaitdubien>
- Enregistrer sa participation en répondant correctement aux 2 questions proposées et en remplissant le formulaire demandé.

Une seule participation par jour par personne sera autorisée tout au long du jeu.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

3. Les lots mis en jeu sont :

- 2 coffrets wonderbox, d'une valeur de 49,90 €.

Le lot ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Dans les cas où le lot mis en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci s'engage à le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalente.

4. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice parmi l'ensemble des participations enregistrées dans les conditions précisées à l'article 2.

5. Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, le participant gagnant du tirage au sort sera avisé de son gain par E-mail (adresse renseignée lors de l'inscription) par COFIDIS.

Il sera demandé au gagnant de communiquer son adresse postale en répondant à cet E-mail. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique en y répondant, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant du lot concerné.

COFIDIS s'engage à expédier en France métropolitaine, à ses frais (à l'adresse indiquée par le gagnant dans l'E-mail de réponse), le lot au gagnant sous réserve que le gagnant ait communiqué son adresse postale dans les délais indiqués par la Société Organisatrice.

Si le lot n'est ni attribué ni réclamé au bout de 2 mois ou si le lot est retourné pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », la Société Organisatrice pourra en disposer librement, de même en cas de renonciation du gagnant à son lot.

6. Les noms des gagnants pourront être obtenus sur demande écrite faite à COFIDIS, service juridique, Parc de la Haute Borne 59650 Villeneuve d'Ascq. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

7. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître GOBERT, huissier de justice à Roubaix (59100), 7 rue des fabricants. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de COFIDIS, Service Juridique, Parc de la Haute Borne 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex.

8. COFIDIS ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

9. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.

10. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent l'exercer en écrivant à l'adresse suivante COFIDIS, service consommateurs, 59866 Villeneuve d'Ascq cedex et en joignant la copie de leur pièce d'identité.